



DISTRICT DU TARN DE FOOTBALL

Procès-Verbal n° 12 du Comité Directeur du 3 juin 2025

ELUS PRESENTS :

M. Stéphane DELPRAT, Président,
Mmes Catherine BOUTEMY, Chloé CULIE, Christelle SAUVAGE, MM. Frédéric ANTONIO, Guy BLAISON, André DEYMIE, Kévin GALIBERT, Didier GINHAC, Philippe GLORIES, Serge JEGAT, Julien MAINGRET, Patrick MARTINEZ, Bernard MOMMEJA, Michel UNGRIA

ELUS EXCUSES :

Mme Alison CAUQUIL, MM. Claude JULIEN, Michel NADALIN, Aboubacar SOUFIANI.

ASSISTENT A LA REUNION :

Mme Fernanda ALVERNHE, Assistante Administrative,
M. Madjide AMER SAID, CTD PPF.

Les décisions du Comité de Direction, en application de l'Article 17 des Règlements Généraux de la LFO, à l'exclusion notamment de celles relevant de la vie et de l'organisation interne du District, sont susceptibles de recours près de la Commission Régionale d'Appel dans un délai de sept jours à compter du lendemain de leurs publications dans le respect des conditions de forme de l'Article 190 des Règlements Généraux.

1. Approbation du procès-verbal N° 11 de la réunion du Comité Directeur du 13 mai 2025

Le procès-verbal énoncé ci-dessus, est adopté à l'unanimité des Membres présents.

Informations du Président

- Retour sur le week-end des Bénévoles à PARIS : nous avons des retours très positifs des participants.
 - Finales Jeunes : Le Président S. DELPRAT remercie les présents à cette manifestation en constatant leur nombre élevé pour encadrer ces finales. Tout s'est très bien passé et chacun a su tenir son rôle.
-

F. ANTONIO, Président de la Commission des Pratiques rappelle qu'il y avait 22 bénévoles pour l'organisation, que le "timing" était très serré mais que les délais ont été tenus. Il a insisté sur l'efficacité des 3 Service Civique présents pour nous aider et souligné particulièrement le travail de nos 2 salariées, Mmes F. ALVERNHE et M. FIEU.

Petit bémol : 2 vestiaires ont été laissés dans un état très sale. Nous allons faire un retour vers les 2 clubs concernés.

➤ L'Assemblée Générale de la LFO se tiendra à CARCASSONNE le 28/06

➤ Retour sur les 3 réunions de clubs : nous avons relancé cette année les réunions avec les clubs en les réunissant par niveau de compétition Seniors.

Si la première d'entre elles a fait ressortir des problématiques d'arbitrage et de future pyramide des compétitions, les 2 suivantes ont surtout porté sur la partie compétitions. Le CTD PPF rappelle, comme lors de son intervention à la réunion à laquelle il a participé, que la pyramide avait été votée en AG, et présentée auparavant au cours de réunions de secteurs.

S. DELPRAT souhaiterait mettre en place, à nouveau, ces réunions avec les clubs les prochaines saisons, avec, si possible, un rythme de 2 par saison.

➤ Le Président félicite le club d'ALBI MARSSAC TFA pour la montée de son équipe 1 en R1, et le club de l'US ALBI pour la montée de son équipe U17 en National.

➤ S. DELPRAT fait part des avancées sur le poste de Conseiller Technique à l'Arbitrage. Le projet est lancé au niveau National.

2. Informations du Secrétaire Général

➤ Examen des vœux des clubs à soumettre à l'AG : 2 clubs ont présenté des vœux mais ceux-ci ne seront pas présentés à l'AG. Une des demandes concerne une modification du règlement qui n'est pas de notre ressort et l'autre porte plutôt sur un constat de l'activité au cours de la saison, et sera routée vers les Commissions compétentes du District. Une réponse écrite sera faite par le Secrétaire Général, D. GINHAC aux 2 clubs.

➤ Proposition de récompenses des clubs pour leurs bénévoles : nous avons reçu au total 3 demandes en provenance de 2 clubs.

S. DELPRAT regrette le peu de suggestions envoyées par les clubs.

3. Informations de la Commission des Pratiques

➤ Présence des membres du Comité Directeur aux Finales Consolantes du 07/06 : il y a 4 stades pour ces finales.

Après concertation, les membres suivants iront effectuer la remise des récompenses :

- M. Guy BLAISON à GIROUSSENS,
- M. Philippe GLORIES à BRASSAC,
- M. Bernard MOMMEJA au SEQUESTRE,
- M. Claude JULIEN à SAINT-JUERY.

- Les dates limites d'engagement pour la saison 2025/2026 sont le 13 juillet pour les équipes Seniors, le 07/09 pour les équipes de Jeunes et le 14/09 pour le Football d'Animation.

4. Décisions

- J. MAINGRET, Trésorier Général, présente le projet de Budget Prévisionnel ainsi que l'Annexe 5 qui seront présentés au vote à l'AG du 5 juillet prochain.

Adopté par 14 voix pour et 1 abstention des membres du Comité Directeur.

- Le Secrétaire Général trace dans les grandes lignes le programme de la future AG d'été.
- B. MOMMEJA présente le projet de modifications des Règlement Généraux du District :

Adopté avec 15 voix Pour et 2 abstentions des membres du Comité Directeur.

- B. MOMMEJA nous informe d'un retour de la LFO concernant la demande de fusion des clubs de CORDES US et de VALVER FOOT 82 ;

- Refonte des Compétitions Jeunes : F. ANTONIO souhaiterait revenir à un championnat plus consistant, et des Coupes et Challenges à élimination directe pour les catégories U15 et U17, la saison prochaine.

Dans la 1^{ère} phase, il y aurait 2 niveaux en U17 et 3 en U15. A l'issue de cette première partie, 3 équipes U17 et 3 équipes U15 monteraient en Compétition Territoire.

Dans la 2^{ème} phase, les poules seraient composées de 6 équipes (si le nombre d'équipes le permet) avec matchs aller/retour.

Mise en place ensuite d'une 3^{ème} phase avec des matchs de classement pour établir le rang de chacun au niveau du District.

En complément, les Coupes et Challenges redeviendraient à élimination directe. Il y aurait 3 matchs minimum par équipe.

Les équipes devraient faire 5 ou 6 rencontres de plus que cette année.

Le projet est adopté avec 14 voix Pour et 1 abstention des membres du Comité Directeur.

5. Organisation de la Fête du Football Tarnais

Elle se déroulera les 14 et 15 juin à SAINT-JUERY.

Une réunion est prévue en visio avec les clubs concernés le mercredi 11/06 à 20h30 suivie d'une seconde réunion, à usage exclusif des bénévoles du District du Tarn.

6. Questions diverses

- B. MOMMEJA revient sur les montées et descentes Régionales et Nationales pouvant interférer, en positif ou en négatif, sur la montée en R3 du club tarnais finissant à la 2^{ème} place de D1.

➤ F. ANTONIO, accompagné de S. DELPRAT, iront signer une convention de partenariat le 10/06 avec le Domaine de Labarthe.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le Secrétaire Général

Didier GINHAC

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Didier GINHAC', written over a horizontal line.

Le Président

Stéphane DELPRAT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Stéphane DELPRAT', written over a horizontal line.

BUDGET PREVISIONNEL 2025/2026

DEPENSES			RECETTES		
Compte	Désignation	Total	Compte	Désignation	Total
60410000	Sécurité manifestations	5 000	70112000	Rétrocession changements clubs	19 380
60610000	Edf Gdf	4 000	70212000	Cotisations Clubs	5 800
60620000	Eau	250	70212110	Frais D'Organisation FFF/R1 à D3	7 296
60630000	Fourniture Entretien Petit Equipem.	1 000	70212120	Frais D'Organisation D4	990
60640000	Fournitures Bureau	1 000	70212160	Frais D'Organisation autres	288
61320000	Location Salles	200	70212200	Cotisation Proportionnelle Tarif 1	33 500
61330000	Location matériels	5 000	70212300	Cotisation Proportionnelle Tarif 2	16 300
61350000	Location diverses	4 000	70213000	Cotisations Cartes Officiels	836
61520000	Entretien Construction	4 000	70214000	Cotisation membres officiels	660
61550000	Entretien Des Biens Mobiliers	1 000	70250000	Sanctions Sportives	100 000
61561000	Maintenance Informatique	5 000	70250100	Amendes Pour Insuffisance Arbitres	3 000
61562000	Maintenance Copieurs	2 000	70250400	Amendes arbitres	1 000
61600000	Assurances	3 000	70250300	Amendes Administratives	8 000
61811000	Stages arbitres	1 000	70250500	Amendes Statut éducateurs	500
61814710	Plan Performance U 15	3 200	70270000	Appels	200
61814720	Plan Performance U 14	1 500	70271000	Reserves Avant Matches	1 500
61814730	Plan Performance U 12/13	1 800	70825200	Modules Formation	200
61814740	Plan Performance U 12/U 15 Fém.	2 500	70840000	Mise à disposition personnel	3 600
61814750	Plan Performance attaq, GB	2 000	70851000	Facturation Frais Postaux	60
61820000	Documentations technique	500	70870000	Frais déplacement audition officiels	700
62260000	Autres honoraires	2 850	74001100	Subvention C.T.D	28 880
62261000	Honoraires Com. Comptes + Avocats	3 500	74001110	Subvention C.D.F.A	20 000
62340000	Cadeaux invités	500	74001120	Subvention C.T.D.A	10 500
62380000	Divers - dons	750	74001200	Retrocession Sur Licences	58 000
62384000	Equipement Commission Technique	500	74001400	Subvention Indem. Préformation	10 000
62384100	Equipement Commissions DTF	2 000	74001500	Subvention Challenge dirigeants	600
62387000	Equipements Arbitres	5 800	74001800	Subvention Ligue	16 000
62508000	Déplacements journées Bénévoles	100	74001900	Subvention Contrats civiques	6 000
62509000	Deplacements FFF	200	74001901	Subvention Contrat d'apprentissage	5 000
62510000	Deplacements Officiels	7 500	74002000	Subvention Contrat Objectif	36 000
62511000	Deplacements Commission Arbitrage	2 000	74130000	Subventions ANS	10 000
62511100	Déplacements CDA Contrôle et Tutorat	7 500	74200000	Subvention Conseil Départemental	56 000
62514000	Deplacements Commission Des Pratiques	9 500	74350000	Partenariat Crédit Agricole NMP	7 000
62515000	Deplacements Commission Competition	200	74390000	Publicité - Partenariats divers	30 000
62516000	Deplacements Commission Statut Arb.	300	74398800	Partenariat Grande distribution	7 000
62518000	Deplacements Commission Discipline	2 000	75100100	Engagements D1	3 350
62519000	Déplacements Commission Des Féminines	1 000	75100200	Engagements D3	8 250
62520000	Deplacements Commission Communicati	1 000	75100300	Engagements D4	9 560
62522000	Deplacements Commission Jeunes	1 500	75100700	Engagements D2	6 220
62524000	Deplacements Commission Des Terrains	600	75110200	Journée nationale U7/U9	3 600
62530000	Deplacements Commission D'Appel	500	75110220	Journée rentrée U13	2 700
62532000	Deplacements Commission Statuts Règ	100	75110230	Journée rentrée U11	3 000
62536000	Déplacements Commission des Délégués	100	75110240	Journée rentrée U7/U9	8 000
62539000	Déplacements Commission Statuts Educ	100	75110260	JD Futsal U11	1 800
62540000	Deplacements Equipes Phases Finales	1 500	75110261	JD Futsal U9	1 800
62571000	Receptions Ceremonies, PEF U12 à U15 / U12	32 000	75110262	JD Futsal U7	1 800
62610000	Frais Postaux	50	75110300	Engagements Coupe Du Tarn	6 912
62630000	Telephone	8 000	75110400	Engagements Challenge Manens	3 888
62700000	Services Bancaires	1 200	75110500	Engagements Challenge Trouche	3 132
62860000	Formation Salariés	200	75172000	Recettes Phases Finales	2 500
62883100	Aide aux Clubs	5 200	76220000	Interets Sur Livrets	1 500
62883600	Récompenses diverses	30 000	74700000	Subv équipement virée au cpte résultat	18 100
62884200	Subvention Sections Sportives	5 900	75883110	Abandon de frais	4 500
63110000	Taxes Sur Salaire	2 400			
63330000	Taxes Formations	2 500			
64100000	Remuneration Du Personnel	239 800			
64100100	Indemnités techniciens	5 000			
64140000	Indemnisations Services civiques	10 000			
64140100	Ticket restaurant	3 800			
645....	Cotisations Sociales	93 522			
64750000	Medecine Travail	600			
64760000	Prestations Ticket restaurant	400			
64800000	Autres Charges du Personnel	700			
65813000	Cotisation Association Employeurs	130			
65814000	Cotisations Cdos	50			
65815000	Cotisations Membres Officiels	100			
66110000	Intérêts d'emprunts	2 800			
68111000	Dotations aux amortissements	51 500			
	Total Dépenses	595 402		Total Recettes	595 402



ANNEXE 5 - DISPOSITIONS FINANCIERES

SAISON 2025-2026

A - COTISATIONS

TARIF 2025-2026

Cotisation unique annuelle du club (Gratuité pour les nouveaux clubs)	72
Cotisation proportionnelle par licencié Seniors, Féminines et Vétérans	10
Cotisation proportionnelle par licencié Loisirs, U19, Dirigeants	7
Membres individuels (Comité Directeur et Commissions)	15

B - CAISSE DE SOLIDARITE

Par équipe Seniors, Féminines, Vétérans, Loisirs	24
Par officiel	4

C - ENGAGEMENT LIBRE

Engagement championnat D1	335
Engagement championnat D2	311
Engagement championnat D3	275
Engagement championnat D4	239
Engagement championnat seniors à 8	96
Engagement Coupes et Challenges	108
Engagement Journées de Rentrées	50
Engagement Journées Nationales U7/U9	50
Engagement Journées Jeunes Futsal	55

D - FRAIS ADMINISTRATIFS PAR CLUB

FFF, Ligue, D1, D2, D3	114
D4	90
Seniors à 8	78
Autres catégories	72

E - AVANCE COMPTE CLUB (PROVISION DE BASE)

FFF, Ligue, D1, D2, D3	500
D4	370
Seniors à 8	245
Club de jeunes	190
Nouveau club (versement intégral avant début compétitions)	500

F - FRAIS D'ORGANISATION

Des rencontres Vétérans/Loisirs	32
Frais d'arbitrage et d'organisation des rencontres Futsal	306

G - AMENDES ADMINISTRATIVES

Feuille de match manquante par semaine de retard	13
Non fourniture dans les délais des documents ou renseignements demandés par le DTF	100
Licence de joueur manquante seniors	13
Licence de joueur manquante jeunes	9
Licence de dirigeant manquante	26
Joueur non licencié participant à une rencontre (amende réduite de 50 % pour les U7/U9/U11)	124
Non respect de sa catégorie d'âge (amende réduite de 50 % pour les U7/U9/U11)	65
Défaut de délégué arbitre (présence ou numéro de licence)	20
Défaut accompagnateur (présence ou numéro de licence)	26
Abandon volontaire du terrain	124
Absence à l'Assemblée Générale du District	124
Absence d'un Club à une réunion de rentrée des éducateurs	65
Absence d'un Club à une réunion de secteur	65
Absence d'un Club lors d'une convocation devant une commission	65
Absence à convocation d'une instance (par personne convoquée)	65
Absence à une action du DTF	112
Absence à un plateau football d'animation (doublée pour la 2ème infraction, triplée pour la troisième)	23
Absence bancs de touche	32
Point amende arbitre (voir détail dans le Règlement intérieur de la CDA)	17
Défaut équipes de jeunes	38
Organisation tournoi club le même weekend que les journées de rentrées ou nationales (pour les catégories concernées)	112
Zone technique non tracée	38
Refus non motivé d'une sélection pour un joueur ou une joueuse (au club)	65
Non saisie ou retard de saisie du résultat d'une rencontre (max. 3/week-end)	26
Rencontre jouée à une date, un horaire, un lieu différent de celui donné par le District	65
Non port des équipements fournis par l'organisateur de la compétition	648
Facturation frais postaux	7
Pénalité pour récidive incident de paiement (2ème convocation devant CLD)	171
Falsification d'une feuille de match	412
Atteinte à l'Ethique Sportive	412

H - FORFAITS :

Premier forfait équipe seniors	58
Deuxième forfait équipe seniors D1, D2 et D3	102
Deuxième forfait équipe seniors D4 et seniors à 8	72
Forfait général équipe seniors	102
Premier forfait équipe féminines, jeunes, foot d'animation et futsal	26
Deuxième forfait équipe féminines, jeunes, foot d'animation et futsal	40
Troisième forfait et forfait général équipe féminines, jeunes, foot d'animation et futsal	46
Match de coupe ou de challenge seniors	102
Match de coupe ou de challenge féminines, jeunes et futsal	46
Forfait lors des deux dernières journées de championnat seniors	648
Forfait lors des deux dernières journées de championnat féminines et jeunes	259
Forfait à partir des demi- finales coupes ou challenges	648

I - STATUTS DE L'ARBITRAGE : PAR ARBITRE MANQUANT

N2 - N3	300
R1	180
R2	140
R3 - D1	120
D2 - D3	50

Les taux sont doublés pour la 2ème année d'infraction, triplés pour la 3ème et quadruplés pour les années suivantes.

J - DROITS DIVERS :

Réclamations Seniors d'avant match (compétitions District) :	46
Réclamations Jeunes d'avant match (compétitions District) :	34
Réclamations Seniors d'après match (compétitions District) :	52
Réclamations Jeunes d'après match (compétitions District) :	40
Ouverture de dossiers : Litiges et Discipline joueurs	37
Ouverture de dossiers : Discipline Dirigeant et dossier administratif	61
Frais de procédure en Appel devant la Commission Départementale d'Appel	142

K - AUTRES DISPOSITIONS :

Au cours de la saison, les règlements par prélèvement seront suspendus pour tout club 2 rejets de prélèvements.
Dans ce cas, le club aura l'obligation de régler par chèque ou espèce ou virement bancaire.

MODIFICATIONS DES REGLEMENTS DU DISTRICT DU TARN DE FOOTBALL – AG D'ETE 2025

1) SYNTHESE

ARTICLE 1 CHAMPIONNATS SENIORS (Composition des Poules)

Suppression des modalités spécifiques à la saison 2024-2025 et précédentes

ARTICLE 2 MONTEES – DESCENTES

Suppression des modalités spécifiques à la saison 2024-2025 et précédentes

Clarification du mécanisme des montées / descentes entre D3 et D4 en fonction du nombre de poules de D4

ARTICLE 15 HEURES DES RENCONTRES

Réduction à 2h30 au lieu de 3 heures du délai entre deux rencontres de coupes jouées le même jour

ARTICLE 49 JEUNES A 11

Clarification des modalités de participation aux Coupes du Tarn U15 et U17 des équipes participant aux Championnats Territoire en 2e Phase.

ARTICLE 57 STATUT DES JEUNES

Clarification du principe d'octroi des dérogations (durée minimum de 5 ans entre deux demandes accordées)

ANNEXE 6 REGLEMENT FINANCIER DES COUPES ET CHALLENGES

Délivrance des entrées gratuites

2) DETAIL DES MODIFICATIONS

<u>Ancien Texte</u>	<u>Nouveau Texte</u>
<p><u>ARTICLE 1 – CHAMPIONNAT SENIORS</u></p> <p>1/ Le District du Tarn de Football organise les championnats de D1, D2, D3 et D4.</p> <p>2/ Composition des poules :</p> <p><u>Saison 2024-2025</u></p> <p>D1 - 1 poule de 12 équipes D2 - 2 poules de 12 équipes D3 - 4 poules de 10 équipes D4 - Il y aura X poules de N équipes en fonction des engagements.</p> <p><u>Saison 2025-2026 et suivantes</u></p> <p><i>D1 - 1 poule de 10 équipes D2 - 2 poules de 10 équipes D3 - 3 poules de 10 équipes D4 - Il y aura 4 ou 5 poules de N équipes en fonction des engagements.</i></p>	<p><u>ARTICLE 1 – CHAMPIONNAT SENIORS</u></p> <p>1/ Le District du Tarn de Football organise les championnats de D1, D2, D3 et D4.</p> <p>2/ Composition des poules :</p> <p><u>Saison 2024-2025</u></p> <p>D1 - 1 poule de 12 équipes D2 - 2 poules de 12 équipes D3 - 4 poules de 10 équipes D4 - Il y aura X poules de N équipes en fonction des engagements.</p> <p><u>A compter de la saison 2025-2026</u></p> <p>D1 - 1 poule de 10 équipes D2 - 2 poules de 10 équipes D3 - 3 poules de 10 équipes D4 - Il y aura 4 ou 5 poules de N équipes en fonction des engagements.</p>
<p><u>ARTICLE 2 – MONTEES – DESCENTES</u></p> <p>1/ Pour la saison 2024-2025 uniquement, les deux divisions supérieures ne peuvent compter que 12 équipes par poule.</p>	<p><u>ARTICLE 2 – MONTEES – DESCENTES</u></p> <p>1/ Pour la saison 2024-2025 uniquement, les deux divisions supérieures ne peuvent compter que 12 équipes par poule.</p>
<p>A l'issue de la saison 2024-2025</p> <p>D1 : 1 montée - Le premier monte en R3</p>	<p>A l'issue de la saison 2024-2025</p> <p>D1 : 1 montée - Le premier monte en R3</p>

Ancien Texte	Nouveau Texte
<p>- Les trois derniers descendent en D2.</p> <p>D2 : 2 montées maximum</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le premier de chaque poule monte en D1 - Les quatre derniers de chaque poule ainsi que le moins bon huitième descendent en D3 <p>D3 : 4 montées maximum</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le premier de chaque poule monte en D2 - Les quatre derniers de chaque poule ainsi que les deux moins bons sixièmes descendent en D4 <p>D4 : 3 montées maximum</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le premier de chaque poule monte en D3 <p>NB : Au cas où il y aurait quatre poules en D4, le premier de chaque poule monterait en D3 et il serait institué une descente supplémentaire de D3 en D4.</p>	<p>— Les trois derniers descendent en D2.</p> <p>D2 : 2 montées maximum</p> <p>— Le premier de chaque poule monte en D1</p> <p>— Les quatre derniers de chaque poule ainsi que le moins bon huitième descendent en D3</p> <p>D3 : 4 montées maximum</p> <p>— Le premier de chaque poule monte en D2</p> <p>— Les quatre derniers de chaque poule ainsi que les deux moins bons sixièmes descendent en D4</p> <p>D4 : 3 montées maximum</p> <p>— Le premier de chaque poule monte en D3</p> <p>NB : Au cas où il y aurait quatre poules en D4, le premier de chaque poule monterait en D3 et il serait institué une descente supplémentaire de D3 en D4.</p>
<p>A compter de la saison 2025-2026</p> <p>D1 : 1 montée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le premier monte en R3 - Le dernier descend en D2. <p>D2 : 2 montées maximum</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le premier de chaque poule monte en D1 - Le dernier de chaque poule descend en D3 <p>D3 : 3 montées maximum</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le premier de chaque poule monte en D2 - Le dernier de chaque poule descend en D4 <p>D4 : 4 (*) montées maximum</p>	<p>A compter de la saison 2025-2026</p> <p>D1 : 1 montée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le premier monte en R3 - Le dernier descend en D2. <p>D2 : 2 montées maximum</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le premier de chaque poule monte en D1 - Le dernier de chaque poule descend en D3 <p>D3 : 3 montées maximum</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le premier de chaque poule monte en D2 - Le nombre de descentes dépend du nombre de poules de D4 (voir ci-dessous) <p>D4 : Le nombre de montées dépend du nombre de poules de D4 (voir ci-</p>

Ancien Texte	Nouveau Texte												
<p>- Le premier de chaque poule monte-en D3</p> <p>(* NB : Au cas où il y aurait cinq poules en D4, le premier de chaque poule monterait en D3 et il serait institué une descente supplémentaire de D3 en D4, soit le moins bon neuvième</p>	<p>dessous)</p> <table border="1" data-bbox="1128 323 2042 576"> <thead> <tr> <th data-bbox="1128 323 1435 379">Nombre de poules de D4</th> <th data-bbox="1435 323 1738 379">Montées D4 → D3</th> <th data-bbox="1738 323 2042 379">Descentes D3 → D4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="1128 379 1435 435">3</td> <td data-bbox="1435 379 1738 435">3 (premier de chaque poule)</td> <td data-bbox="1738 379 2042 435">2 (les deux moins bons dixièmes)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1128 435 1435 491">4</td> <td data-bbox="1435 435 1738 491">4 (premier de chaque poule)</td> <td data-bbox="1738 435 2042 491">3 (le dernier de chaque poule)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1128 491 1435 576">5</td> <td data-bbox="1435 491 1738 576">5 (premier de chaque poule)</td> <td data-bbox="1738 491 2042 576">4 (le dernier de chaque poule + le moins bon neuvième)</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre de poules de D4	Montées D4 → D3	Descentes D3 → D4	3	3 (premier de chaque poule)	2 (les deux moins bons dixièmes)	4	4 (premier de chaque poule)	3 (le dernier de chaque poule)	5	5 (premier de chaque poule)	4 (le dernier de chaque poule + le moins bon neuvième)
Nombre de poules de D4	Montées D4 → D3	Descentes D3 → D4											
3	3 (premier de chaque poule)	2 (les deux moins bons dixièmes)											
4	4 (premier de chaque poule)	3 (le dernier de chaque poule)											
5	5 (premier de chaque poule)	4 (le dernier de chaque poule + le moins bon neuvième)											
<p>ARTICLE 15 – HEURES DES RENCONTRES 3/ Lever de rideau :</p> <p>- Les rencontres de lever de rideau sont fixées :</p> <p>a) pour les rencontres de championnat : DEUX HEURES avant la rencontre principale, après accord écrit des deux clubs uniquement pour les rencontres à 18 heures.</p> <p>b) pour les rencontres de Coupes et Challenges : TROIS HEURES avant la rencontre principale, après accord écrit des deux clubs uniquement pour les rencontres à 17 heures.</p> <p>c) dans tous les cas, il faut que le terrain soit autorisé par la Commission Compétente pour lever ou baisser de rideau.</p>	<p>ARTICLE 15 – HEURES DES RENCONTRES 3/ Lever de rideau :</p> <p>- Les rencontres de lever de rideau sont fixées :</p> <p>d) pour les rencontres de championnat : DEUX HEURES avant la rencontre principale, après accord écrit des deux clubs uniquement pour les rencontres à 18 heures.</p> <p>e) pour les rencontres de Coupes et Challenges : DEUX HEURES TRENTE avant la rencontre principale, après accord écrit des deux clubs uniquement pour les rencontres à 17 heures.</p> <p>f) dans tous les cas, il faut que le terrain soit autorisé par la Commission Compétente pour lever ou baisser de rideau.</p>												
<p>ARTICLE 49 – JEUNES A 11</p> <p>2/ U 17</p> <p>- La COUPE DU TARN HENRI JOURNES est ouverte à toutes les équipes I des clubs évoluant en District.</p> <p>- Pour les clubs qui ont des équipes engagées en Ligue, ils ne pourront engager que l'équipe qui évolue dans les compétitions District.</p>	<p>ARTICLE 49 – JEUNES A 11</p> <p>2/ U 17</p> <p>- La COUPE DU TARN HENRI JOURNES est ouverte à toutes les équipes I des clubs évoluant en District.</p> <p>- Pour les clubs qui ont des équipes engagées en Ligue, ils ne pourront engager que l'équipe qui évolue dans les compétitions District.</p>												

Ancien Texte	Nouveau Texte
<p>Les équipes de D1 ne rentreront en lice qu'au 3^{ème} tour.</p> <p>La ou les équipes de D1 qui accèderont en LIGUE ou INTERDISTRICTS à la fin de la première phase, ne pourront pas participer à la COUPE DU TARN HENRI JOURNES</p> <p>3/ U 15</p> <p>- La COUPE DU TARN ARMAND ALES est ouverte à toutes les équipes I évoluant en District et aux équipes II et plus lorsque l'équipe I évolue en Ligue.</p> <p>- Les équipes de D1 ne rentreront en lice qu'au 3^{ème} tour.</p> <p>- L'équipe de D1 qui accèdera en LIGUE à la fin de la première phase, ne pourra pas participer à la COUPE DU TARN ARMAND ALES.</p>	<p>Les équipes de D1 ne rentreront en lice qu'au 3^{ème} tour.</p> <p>Les modalités de participation à la Coupe du Tarn Henri Journès des équipes ayant accédé au championnat territoire à l'issue de la première phase seront communiquées aux clubs en début de saison.</p> <p>3/ U 15</p> <p>- La COUPE DU TARN ARMAND ALES est ouverte à toutes les équipes I évoluant en District et aux équipes II et plus lorsque l'équipe I évolue en Ligue.</p> <p>- Les équipes de D1 ne rentreront en lice qu'au 3^{ème} tour.</p> <p>Les modalités de participation à la Coupe du Tarn Armand Alès des équipes ayant accédé au championnat territoire à l'issue de la première phase seront communiquées aux clubs en début de saison.</p>
<p><u>ARTICLE 57 – STATUT DES JEUNES</u></p> <p>III/ Dispositions pratiques :</p> <p>Examen de la situation des clubs (au nombre de 3) :</p> <p>1 – A la fin des engagements Jeunes (vers fin octobre) Publication sur le site du District, Internet et Footclubs de la liste des clubs en infraction.</p>	<p><u>ARTICLE 57 – STATUT DES JEUNES</u></p> <p>III/ Dispositions pratiques :</p> <p>Examen de la situation des clubs (au nombre de 3) :</p> <p>1 – A la fin des engagements Jeunes (vers fin octobre) Publication sur le site du District, Internet et Footclubs de la liste des clubs en infraction.</p> <p>Les clubs en infraction sont informés individuellement de leur situation d'infraction. Ils sont avisés de la possibilité de solliciter une demande de dérogation qui sera examinée par le Comité Directeur du District. Un club ayant déjà obtenu une dérogation ne pourra pas solliciter une nouvelle demande avant un délai minimum de 5 ans après l'octroi d'une dérogation.</p>
<p align="center"><u>ANNEXE 6</u> REGLEMENT FINANCIER DES COUPES, CHALLENGES</p>	<p align="center"><u>ANNEXE 6</u> REGLEMENT FINANCIER DES COUPES, CHALLENGES</p>

<u>Ancien Texte</u>	<u>Nouveau Texte</u>
<p><u>ARTICLE 1 – PREAMBULE – Dispositions Générales</u></p> <p>Une feuille de recette sera fournie par le District pour les finales.</p> <p>Entrées gratuites :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 14 joueurs par équipe, - les dirigeants des clubs en présence sur présentation de la licence, - les dirigeants du club organisateur en cas de match sur terrain neutre, sur présentation de la licence, - les titulaires d'une carte officielle délivrée par la FFF ou la LFO, - les jeunes de moins de 16 ans sur présentation d'une pièce d'identité, - les joueurs des catégories U 19 et inférieures des clubs en présence et du club organisateur, si la rencontre a lieu sur terrain neutre, sur présentation de la licence. - les invalides à 100% sur présentation de leur titre d'invalidité, - les bénéficiaires d'une invitation délivrée par le District uniquement pour les FINALES 	<p><u>ARTICLE 1 – PREAMBULE – Dispositions Générales</u></p> <p>Une feuille de recette sera fournie par le District pour les finales.</p> <p>Entrées gratuites :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 14 joueurs par équipe, - 8 éducateurs ou dirigeants par équipe - les dirigeants du club organisateur en cas de match sur terrain neutre, sur présentation de la licence, - les titulaires d'une carte officielle délivrée par la FFF ou la LFO, - les jeunes de moins de 16 ans sur présentation d'une pièce d'identité, - les joueurs des catégories U 19 et inférieures des clubs en présence et du club organisateur, si la rencontre a lieu sur terrain neutre, sur présentation de la licence. - les invalides à 100% sur présentation de leur titre d'invalidité, - les bénéficiaires d'une invitation délivrée par le District uniquement pour les FINALES